



## MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

---

# AVIS PUBLIC

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

### RÈGLEMENT #757-62-19

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #757-62-19, lequel modifie le règlement de zonage #757-07 et ses amendements ayant pour objet de modifier les usages et normes applicables dans la zone C-4-266 et la grilles des usages et normes s'y rattachant.

---

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	1 <sup>er</sup> avril 2019
Projet de règlement	1 <sup>er</sup> avril 2019
Assemblée de consultation	15 avril 2019
Deuxième adoption	6 mai 2019
Par les électeurs	23 mai 2019
Version finale	3 juin 2019
Par la MRC des Pays-d'en-Haut	25 juin 2019

Ledit règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 27<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN 2019.**

---

Monsieur Jean-François Albert  
Greffier par intérim